

# Où et quand jeter vos déchets ?

Du lundi au samedi, la Ville de Montrouge récupère vos déchets que ce soit sur les trottoirs ou à la déchetterie. Petit tour pratique des jours de collecte et d'ouverture pour éviter les encombrements dans les rues en dehors des jours prévus.

## ■ Collecte sélective

Depuis décembre 2002, la Ville de Montrouge a mis en place le système de la collecte sélective. Selon la catégorie de déchets, les jours de collectes varient : voir tableau ci-après.

## ■ Encombrants

Vous souhaitez vous séparer d'un objet ménager trop volumineux pour être déposé dans le bac à couvercle vert foncé tel qu'un meuble, un sommier ou un matelas par exemple ? **Tous les lundis à 5h30**, les services municipaux récupéreront vos encombrants devant chez vous. Pensez simplement à les déposer sur votre trottoir le dimanche à partir de

20h pour la tranquillité de tous. Il vous est également possible de les amener directement à la déchetterie.

## ■ Déchetterie

Pour les autres déchets (gravats, huiles de vidange, batteries, piles, ferrailles, peintures, radiographies, bouteilles de gaz, déchets toxiques en petites quantités, appareils électroménagers, ordinateurs, écrans, lampes à économie d'énergie usagées, ballons d'eau chaude...), il convient de vous rendre à la déchetterie. Située au **3 rue Paul Bert**, elle est ouverte du **mardi au vendredi, de 12h à 19h**, et le **samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 18h**.

*La déchetterie étant strictement réservée aux particuliers résidant sur la Ville de Montrouge, une pièce d'identité et un justificatif de domicile vous seront demandés.*

## Agenda 21 : plus de 3000 participants



Vous avez été plus de 3000 à répondre au questionnaire *Agenda 21* envoyé par la Ville de Montrouge. Les résultats de l'enquête vous seront communiqués dans un prochain numéro de votre magazine. Merci à tous pour votre contribution !

Type de déchets	Type de bac	Jours de collecte
<b>Ordures ménagères</b> (tout ce qui n'est pas recyclable)	Bacs à couvercle vert foncé	<b>lundi, mercredi et vendredi</b>
<b>Déchets recyclables</b> (emballages en métal, journaux, cartons et certains plastiques - se limitant aux bouteilles et flacons)	Bacs à couvercle jaune	<b>mardi</b>
<b>Contenants en verre</b> (bouteilles et bocaux sauf les verres à boire cassés)	Bacs à couvercle vert clair	<b>jeudi</b>



## 3 raisons pour recycler vos D3E

Le saviez-vous ? Si vous achetez un appareil électrique ou électronique neuf dans un magasin, ce dernier est obligé de reprendre l'ancien équipement qu'il vous avait vendu. C'est le système du « un pour un », institué en France en 2005<sup>(1)</sup> pour que les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E<sup>(2)</sup>) soient dépollués puis recyclés. Comment ce système fonctionne-t-il ? Pourquoi le favoriser ?

### ■ Votre achat finance sa collecte

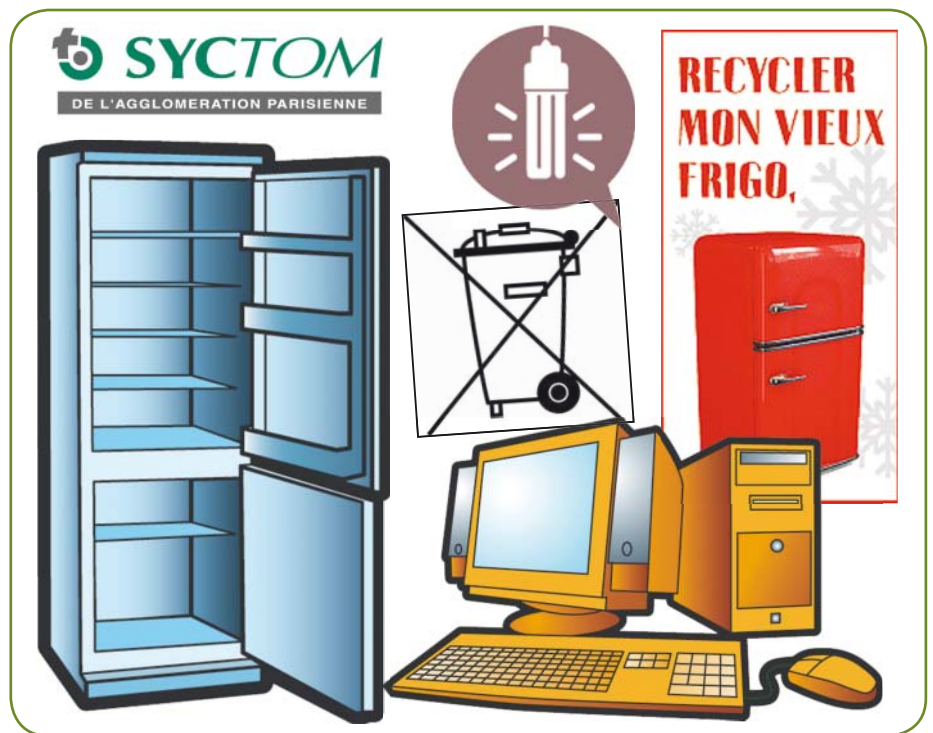
Quand vous achetez une cafetière, un réfrigérateur, une ampoule basse consommation, un ordinateur ou tout autre appareil électrique ou électronique, vous vous acquittez d'une éco-contribution incluse dans le prix de vente. Celle-ci sert à financer la collecte sélective, la dépollution et le recyclage des D3E.

### ■ Préserver la santé humaine et l'environnement

Certains D3E comme les réfrigérateurs et les piles comportent des substances nocives pour la santé - et plus particulièrement pour celle des salariés du secteur de la propreté - ainsi que pour l'environnement, si celles-ci viennent à se diffuser dans l'air, l'eau ou les sols. C'est pourquoi, il est nécessaire de collecter les D3E sans les casser, puis de les démanteler correctement pour récupérer et neutraliser leurs composants toxiques.

### ■ Préserver les ressources naturelles

Les D3E contiennent aussi des métaux, du verre et des plastiques qui



peuvent de nouveau servir à fabriquer des produits. Leur recyclage économe des matières premières et évite les nuisances environnementales et la consommation d'énergie liées à leur extraction. Il réduit également les quantités de déchets incinérés ou enfouis en centre de stockage, préservant ainsi notre qualité de vie.

<sup>(1)</sup> Décret du 20 juillet 2005 relatif aux D3E, pris en application des directives européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE.

<sup>(2)</sup> Un Déchet d'Équipement Électrique et Électronique est un objet fonctionnant sur une prise électrique, une pile ou un accumulateur et dont on veut se débarrasser.

## Nouveau : un numéro propreté !

Vous souhaitez signaler un problème de propreté sur un trottoir ? Appelez le **01 46 12 74 89**, le numéro de téléphone mis en place par la Ville de Montrouge pour vous offrir un cadre de vie propre et agréable. La Ville traite votre demande en trois étapes :

- 1/ Un agent de la Mairie enregistre votre réclamation.
- 2/ Une priorisation des interventions (dépôts sauvages, bacs renversés et gravats abandonnés) est planifiée.
- 3/ Une équipe est envoyée sur place.

